

Indices et normes de déclaration

Nous utilisons des cadres externes pour nous aider à mettre en œuvre de bonnes pratiques de déclaration, pour nous assurer de couvrir les sujets qui intéressent le plus les parties prenantes et pour faciliter la comparaison avec d'autres entreprises.

Les indices ci-dessous montrent les sujets et les informations qui sont couverts et leur emplacement dans notre série de rapports. Ces indices comprennent des mesures provenant des organismes suivants :

- les normes de la Global Reporting Initiative (GRI 1 : Fondation 2021);
- le Sustainability Accounting Standard Board (SASB) pour les services d'ingénierie et de construction;
- le Sustainability Accounting Standard Board (SASB) pour les services professionnels et commerciaux;
- le Forum économique mondial (FEM).

Nos priorités en matière d'ESG sont tirées d'une analyse de matérialité effectuée en 2022.

Le résultat final de cette analyse se trouve dans une infographie intitulée [ESG : Nos domaines d'intérêt](#). L'infographie représente nos enjeux ESG les plus prioritaires dans le champ d'application de la production de rapports selon les normes susmentionnées.

ESG : NOS DOMAINES D'INTÉRÊT

Interne



Nos propres émissions de GES et consommation d'énergie.

Alors que notre programme Ingénierie Net Zéro aide les clients à décarboner, nous donnons l'exemple en commençant par un objectif net zéro qui est en avance sur ceux fixés dans le cadre de l'Accord de Paris.



Engagement des employés

Favoriser l'engagement, la participation, l'harmonisation, et la loyauté de notre personnel.



Égalité, diversité et inclusion (EDI)

Notre diversité est un facteur de réussite clé qui nous aide à comprendre et à répondre aux besoins de nos clients répartis dans le monde entier.

Externe



Gestion des impacts ESG sur nos projets

- Réduction de la **consommation d'eau, d'énergie et de matières premières**.
- Diminution des **rejets de contaminants** dans l'environnement.
- Création d'une **valeur sociale** et d'**avantages pour la collectivité**.
- Protection des **droits de la personne**.
- Protection et augmentation de la **biodiversité**.



La composition de nos secteurs d'activité qui tient compte des changements climatiques

- Occasions pour le secteur **Énergie nucléaire**.
- Occasions pour le **transport collectif et ferroviaire**.
- **Bâtiments et lieux** : résilience aux effets des changements climatiques et répercussions sur le cycle de vie.

PILERS FONDAMENTAUX DE NOS ACTIVITÉS ESG



Intégrité



Santé et sécurité



Numérique



Éducation en matière de développement durable

Contenu

Indices et normes de déclaration	1
Sources d'information mentionnées dans les indices	2
Indice de contenu de la Global Reporting Initiative 2023	3
Indice des services d'ingénierie et de construction (SASB)	28
Indice des services professionnels et commerciaux (SASB)	32
Indice du Forum économique mondial (FEM)	35

Sources d'information mentionnées dans les indices

ACFS : États financiers consolidés audités, signés le 29 février 2024, disponibles à l'adresse
<https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/investor-briefcase/fr/2023/atkinsrealis-financial-report-2023-fr.pdf>

Notice annuelle : Notice annuelle, exercice terminé le 31 décembre 2023, disponible à l'adresse
<https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/investor-briefcase/fr/2023/annual-info-form-2023-fr.pdf>

IF : Information financière 2023, signée le 29 février 2024, disponible à l'adresse
<https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/investor-briefcase/fr/2023/atkinsrealis-financial-report-2023-fr.pdf>

RAI : Rapport annuel intégré 2023, disponible à l'adresse
<https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/report/annual-integrated-report-2023-fr.pdf>

Livre bleu : Livre bleu SSE Mondiaux 2024 (notre Manuel du système mondial de gestion Santé, sécurité et environnement), disponible à l'adresse : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/blue-book_fr.pdf

Code de conduite : Code de conduite 2024, disponible à l'adresse
<https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/policies/code-of-conduct-fr.pdf>

GIFCC : Divulgations financières liées au climat 2022, conformément au rapport du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, disponible à l'adresse
<https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/report/GIFCC-report-2022-fr.pdf>

Rapport d'intégrité : Rapport d'intégrité 2023, disponible à
<https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/report/integrity-annual-report-fr.pdf>

RAL : Rapport d'assurance limitée, fourni par Deloitte le 15 mai 2024, disponible à l'adresse
<https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/report/independent-assurance-report-2023-fr.pdf>

Rapport de gestion : Rapport de gestion, daté du 29 février 2024, disponible à
https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/investor-briefcase/fr/2023/f_mda_annuel_2023-fr.pdf

CSP : Circulaire de sollicitation de procurations de la direction et Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires du 25 mars 2024, disponible à l'adresse
<https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/investor-briefcase/fr/2024/atkinsrealis-proxy-circular-2024-fr.pdf>

Indice de contenu de la Global Reporting Initiative 2023

Déclaration d'usage	AtkinsRéalis a produit un rapport conforme aux normes du GRI pour la période du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023
Norme utilisée	GRI 1 : Fondation 2021
Norme(s) du secteur du GRI applicable(s)	Aucune

Indicateur du GRI		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
GRI 2 : Informations générales 2021		
Section 1 du GRI 2 : L'organisation et ses pratiques de production de rapports		
2-1	Détails organisationnels	
2-1-a	Dénomination sociale	Groupe AtkinsRéalis inc. (la « Société » ou « AtkinsRéalis ») Il est à noter que la Société a obtenu l'approbation de ses actionnaires pour remplacer sa dénomination sociale « Groupe SNC-Lavalin inc. » par « Groupe AtkinsRéalis inc. » lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2024, qui s'est tenue le 18 mai 2024.
2-1-b	Mode de propriété et forme juridique	Le Groupe SNC-Lavalin inc. (qui exerce ses activités sous le nom « AtkinsRéalis ») a été constitué en vertu des lois du Canada le 18 mai 1967 et a été prorogé en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions le 24 mars 1980. Comme il a été annoncé précédemment, lors de son assemblée annuelle 2024, la Société a demandé l'approbation des actionnaires de remplacer sa dénomination sociale « Groupe SNC-Lavalin inc. » par « Groupe AtkinsRéalis inc. », après quoi ses statuts de constitution ont été modifiés. Les actions de la Société se négocient à la Bourse de Toronto (TSX : ATRL). Pour en savoir plus, veuillez vous reporter à la notice annuelle.
2-1-c	Lieu du siège social	Le siège de la Société est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada H2Z 1Z3.
2-1-d	Pays des opérations	Au 31 décembre 2023, la Société possédait des exploitations d'envergure dans les régions/pays suivants : Amériques : Brésil, Canada, Pérou, États-Unis. Europe : Irlande, Roumanie et Royaume-Uni. Afrique et Moyen-Orient : Afrique, Qatar, Arabie saoudite, Émirats arabes unis. Asie et Océanie : Australie, Chine, Hong Kong, Inde. Changement notable : la Société a cédé ses activités scandinaves des Services d'ingénierie au Groupe SYSTRA et n'exerce aucune activité au Danemark, en Norvège et en Suède depuis le 31 août 2023.
2-2	Entités incluses dans les rapports sur le développement durable de l'organisation	
2-2-a	Entités incluses	La Société compte six secteurs d'activité : i) Services d'ingénierie; ii) Énergie nucléaire; iii) Exploitation et entretien; iv) Linxon; v) Projets CMPF et vi) Capital. Ces secteurs sont décrits dans notre IF. Ces six secteurs ont été inclus dans nos communications d'informations sur les principes ESG, à moins d'indication contraire.
2-2-b	Entités : information financière et rapports sur le développement durable	La Société publie chaque année des états financiers consolidés audités (AFCS). Toutes les communications d'informations sur les principes ESG sont fondées sur les mêmes secteurs que ceux présentés dans l'ACFS, à moins d'indication contraire.

Indicateur du GRI		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
2-2-c	Pratiques de consolidation	i. Notre approche des consolidations n'a pas comporté d'ajustements aux renseignements sur les participations minoritaires, c.-à-d. : les coentreprises ne sont pas incluses dans les communications d'informations sur les principes ESG de la Société. ii. Le 31 août 2023, AtkinsRéalis a conclu la vente de ses activités scandinaves du secteur Services d'ingénierie. Les entités cédées formant les activités scandinaves des Services d'ingénierie étaient Atkins Denmark A/S, Atkins Sverige AB et Atkins Norge AS. L'information présentée ici reflète la structure organisationnelle au 31 décembre 2023. Par conséquent, les données attribuées à nos activités scandinaves du secteur Services d'ingénierie n'ont pas été incluses. La seule exception serait les incidents en santé, sécurité et environnement. Tous les incidents sur les sites contrôlés sont comptabilisés, indépendamment des entités juridiques concernées. iii. Dans tous les cas où l'approche de la Société à l'égard de la consolidation diffère, cela est clairement indiqué dans le texte ou dans une note de bas de page.
2-3	Période de rapport, fréquence et point de contact	
2-3-a	Période de rapport et fréquence	La période de rapport sur le développement durable de la Société s'étend sur l'année civile (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre), qui est également l'exercice financier de la Société. La fréquence des rapports est annuelle.
2-3-b	Période de présentation de l'information financière	La période de présentation de l'information financière de la Société s'étend sur l'année civile. La période de présentation de l'information financière et la période de communication d'informations sur les principes ESG sont alignées.
2-3-c	Date de publication	La date de publication de notre communication d'information sur les principes ESG de 2023 est le 16 mai 2024.
2-3-d	Point de contact	Pour toute question sur le développement durable ou les facteurs ESG chez AtkinsRéalis, veuillez contacter Marie-Michèle Bleau à l'adresse marie-michele.bleau@atkinsrealis.com .
2-4	Reformulation d'informations	
2-4-a	Reformulation	Aucune reformulation d'informations n'a été faite dans notre RAI de 2023. Il convient toutefois de noter que nos émissions de GES seront retraitées dans notre prochain rapport sur les changements climatiques de 2024, qui sera transmis au CDP en septembre 2024. Ceci est 1) dû à un changement de méthodologie pour notre inventaire des GES, comme indiqué à la p. 52 de notre RAI 2023, et b) aura une incidence sur nos émissions de type 1, 2 et 3 pour l'année 2019, qui est également notre année de référence.

Indicateur du GRI		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
2-5	Vérification externe	
2-5-a	Vérification externe - Politique et pratique	Certains indicateurs de rendement publiés dans notre RAI 2023 ont été validés durant une mission de vérification restreinte effectuée par un tiers indépendant, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (Deloitte), l'auditeur indépendant, conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC). D'autres indicateurs ont été vérifiés par l'équipe Audit interne d'AtkinsRéalis. Le Comité de communication de l'information et le Conseil d'administration ont examiné le RAI 2023. Veuillez noter que l'indice actuel du GRI a été préparé par la direction de la Société en mettant l'accent sur l'exactitude, la transparence et l'exhaustivité, mais qu'il n'a pas été vérifié à l'externe.
2-5-b	Rapport de vérification externe	i et ii Veuillez consulter notre RAL. iii Deloitte Norme canadienne de missions de certification (NCMC) est un auditeur indépendant.
Section 2 du GRI : Activités et travailleurs		
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	
2-6-a	Secteurs d'activité	Pour obtenir un résumé des secteurs dans lesquels la Société est active, veuillez consulter la section « Notre entreprise » à la page 99 de notre rapport de gestion 2023.
2-6-b	Description de la chaîne de valeur	Veuillez consulter notre page Web dédiée : https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/markets-and-services .
2-6-c	Description des relations d'affaires	Veuillez consulter la section 36, « FILIALES, PARTENARIATS ET ENTREPRISES ASSOCIÉES » à la page 91 de l'IF.
2-6-d	Changements dans les activités, la chaîne de valeur et les relations d'affaires	Veuillez vous reporter à la section 3.2 « Sommaire – autres éléments » à la page 108 du Rapport de gestion.
2-7	Employés	Veuillez consulter la page 21 de notre RAI.
2-7-e	Fluctuation des effectifs	En 2023, la Société a enregistré une augmentation nette d'environ 4 200 employés. Cette augmentation est entièrement attribuable à la croissance interne et aux nouvelles embauches. AtkinsRéalis étant une entreprise d'ingénierie, de conception et de services professionnels, les fluctuations sont habituellement liées au cycle de vie des projets plutôt qu'aux fluctuations saisonnières. Il convient également de noter que la Société s'efforce de retenir les talents et d'affecter les employés à de nouveaux mandats, plutôt que de les laisser partir temporairement entre les projets, ce qui atténue les fluctuations potentielles.

Indicateur du GRI		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
2-8	Travailleurs non employés	Jusqu'en 2023, la Société a employé plus de 2 500 travailleurs auxiliaires (travailleurs d'agence temporaires et consultants). Ceux-ci sont inclus dans la catégorie « Emploi temporaire » (voir l'indicateur GRI 2-7, ci-dessus). Le nombre de travailleurs auxiliaires a légèrement augmenté en 2023, en raison de la croissance interne, mais la proportion de ces travailleurs a légèrement diminué par rapport à notre effectif total.
Section 3 du GRI 2 : Gouvernance		
2-9	Structure et composition de gouvernance	
2-9-a	Structure de gouvernance	Le plus haut organe de gouvernance de la Société est son Conseil d'administration, qui est composé des comités suivants : > Comité d'audit et de gestion des risques; > Comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable > Comité des ressources humaines; > Comité de la sécurité, de la surveillance de projets et de la technologie En date du 31 décembre 2023, le conseil d'administration d'AtkinsRéalis était composé de 9 membres indépendants et d'un membre de la direction (président et chef de la direction) Veuillez consulter les sections « Notre leadership » (https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/about/our-leadership) et « Notre gouvernance d'entreprise » (https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/about/corporate-governance) de notre site Web pour obtenir plus de détails, y compris les mandats du conseil d'administration et de ses différents comités.
2-9-b	Comités de supervision des facteurs ESG	Le comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable aide le conseil d'administration à élaborer la démarche de la Société quant aux questions de gouvernance, d'éthique et de développement durable. Le comité de sécurité, de supervision des projets et de la technologie est chargé de superviser la structure générale de gestion des projets, de la technologie et de la santé, de la sécurité, de l'environnement et de la sécurité découlant des activités de la Société. Les mandats de ces comités sont accessibles dans la section « Notre gouvernance d'entreprise » du site Web de la Société (https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/about/corporate-governance).

Indicateur du GRI		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
2-9-c	Composition du plus haut organe de gouvernance	Voir notre CSP 2024. Plus particulièrement : i. Veuillez consulter la section intitulée Structure, organisation et composition du conseil et des comités du conseil, à la page 84 de la circulaire de sollicitation de procurations. ii. Veuillez consulter la section Indépendance, à la page 84 de la circulaire de sollicitation de procurations, ainsi que la section Information sur nos candidats aux postes d'administrateur, qui commence à la page 17. Veuillez noter que toutes les personnes candidates ont été élues lors de l'assemblée des actionnaires de mai 2023 et que la composition du conseil d'administration est demeurée inchangée jusqu'au 31 décembre 2023. iii. Veuillez consulter l'infographie à la page 91, ainsi que la sous-section intitulée Durée du mandat et retraite des administrateurs à la page 92. iv. Veuillez consulter la section Disponibilité des administrateurs à la page 88 de la circulaire de sollicitation de procurations, ainsi que la section Information sur nos candidats aux postes d'administrateur qui commence à la page 17. v. Veuillez consulter l'infographie à la page 91, ainsi que la section intitulée Autochtones, personnes handicapées et membres des minorités visibles qui commence à la page 101 de la Circulaire de sollicitation de procurations. vi. Veuillez consulter le tableau intitulé Niveau d'expérience selon les compétences et l'expertise à la page 92, ainsi que la section intitulée Information sur nos candidats aux postes d'administrateur, qui commence à la page 17. vii. La Société n'a aucun engagement ni objectif à l'égard de la représentation des parties prenantes, et ne fait actuellement aucun rapport à ce sujet.
2-10	Nomination et sélection du plus haut organe de gouvernance	Veuillez consulter notre CSP, plus précisément la sous-section intitulée « Processus d'examen annuel et de relève du conseil », pages 88-90.
2-11	Président du plus haut organe de gouvernance	Veuillez vous reporter à notre CSP 2024, plus précisément à la sous-section intitulée « Indépendance » à la page 84.
2-12	Rôle du plus haut organe de gouvernance dans la supervision de la gestion des impacts	
2-12-a	Surveillance de la raison d'être, de la valeur, de la mission	Veuillez consulter le Comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable du conseil d'administration Mandat, disponible à l'adresse https://www.atkinsrealisusn.com/~media/Files/R/Renaissance/documents/fr-fr/about-newco/corporate-governance/gesc-mandate-fr.pdf

Indicateur du GRI		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
2-12-b	Contrôle préalable	Veuillez consulter le mandat des comités du conseil d'administration : > Mandat du comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable (à l'adresse https://www.atkinsrealisusn.com/~media/Files/R/Renaissance/documents/fr-fr/about-newco/corporate-governance/gesc-mandate-fr.pdf); > Mandat du comité d'audit et de gestion des risques (à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/fr-fr/about-newco/corporate-governance/audit-risk-mandate-fr.pdf); > Mandat du comité de sécurité, de supervision des projets et de la technologie (à l'adresse https://www.atkinsrealisusn.com/~media/Files/R/Renaissance/documents/fr-fr/about-newco/corporate-governance/spot-mandate-fr.pdf); > Comité des ressources humaines (à l'adresse https://www.atkinsrealisusn.com/~media/Files/R/Renaissance/documents/fr-fr/about-newco/corporate-governance/hr-mandate-fr.pdf). Notre approche de la gestion de risques est également décrite à la page 74 de notre RAI 2023.
2-12-c	Efficacité	Veuillez consulter les mandats du conseil d'administration mentionnés à l'indicateur GRI 2-12 b (ci-dessus), ainsi que les rapports des comités présentés dans notre CSP 2024, pages 32-40.
2-13	Délégation de responsabilité	Veuillez consulter le mandat du comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable du conseil d'administration à l'adresse https://www.atkinsrealisusn.com/~media/Files/R/Renaissance/documents/fr-fr/about-newco/corporate-governance/gesc-mandate-fr.pdf
2-14	Rapport sur le développement durable	Veuillez consulter le mandat du comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable du conseil d'administration (disponible à l'adresse https://www.atkinsrealisusn.com/~media/Files/R/Renaissance/documents/fr-fr/about-newco/corporate-governance/gesc-mandate-fr.pdf) ainsi que le mandat du comité d'audit et de gestion des risques (à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/fr-fr/about-newco/corporate-governance/audit-risk-mandate-fr.pdf).

Indicateur du GRI		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
2-15	Conflits d'intérêts	
2-15-a	Prévention et atténuation des conflits d'intérêts	Veillez vous référer à notre CSP 2024, plus précisément aux sous-sections intitulées « Indépendance » à la page 84 et « Conflit d'intérêts » à la page 95. De plus, il est également possible de consulter notre Code 2024, puisqu'il s'applique à tous les employés, aux consultants indépendants, aux employés prêtés, aux dirigeants et aux administrateurs d'AtkinsRéalis.
2-15-b	Éviter les conflits d'intérêts	i Veuillez consulter notre CSP 2024; les engagements supplémentaires des membres du conseil d'administration d'AtkinsRéalis sont divulgués dans leur biographie respective, à partir de la page 17. ii À l'heure actuelle, la participation croisée ne fait pas partie de la vérification effectuée à l'égard des conflits d'intérêts potentiels des membres du conseil d'administration. iii La Société n'a pas d'actionnaire majoritaire. Pour plus de détails, consultez la section « Information concernant certains actionnaires de la Société » de notre CSP 2024, à la page 11. iv Veuillez consulter notre CSP 2024, plus précisément la section « Autres renseignements » à la page 103.

Indicateur du GRI		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
2-16	Communication des préoccupations critiques	
2-16-a	Processus de communication	Veillez vous reporter à notre CSP 2024, plus précisément à la section « Interaction avec les actionnaires », p.97. De plus, toute partie intéressée peut communiquer ses préoccupations, ses problèmes, ses allégations de violation ou ses plaintes de façon anonyme sur notre ligne de signalement Intégrité exploitée par un fournisseur de services tiers indépendant (Clearview Connects) à l'adresse www.clearviewconnects.com. Une liste de numéros de téléphone est également fournie à l'adresse : https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/site-services/reporting-line. En outre, les préoccupations critiques sont communiquées au plus haut organe de gouvernance conformément aux mandats des comités de conseil d'administration pertinents : Conformément au mandat du Comité d'audit et de gestion des risques du conseil d'administration (disponible à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/fr-fr/about-newco/corporate-governance/audit-risk-mandate-fr.pdf), les préoccupations, les problèmes, les violations ou plaintes concernant la comptabilité, les contrôles internes, les audits ou les fraudes sont communiqués tous les trimestres au comité. Conformément au mandat du Comité de la sécurité, de la surveillance de projets et de la technologie (https://www.atkinsrealisusn.com/~media/Files/R/Renaissance/documents/fr-fr/about-newco/corporate-governance/spot-mandate-fr.pdf), au moins chaque année et au besoin après la survenance d'un événement, le comité reçoit un rapport de cybersécurité et un rapport de sécurité mondiale, examine les problèmes, les risques et les mesures d'atténuation mises en place et fait des recommandations au besoin. Conformément au mandat du comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable (https://www.atkinsrealisusn.com/~media/Files/R/Renaissance/documents/fr-fr/about-newco/corporate-governance/gesc-mandate-fr.pdf), chaque trimestre, le Comité examine le rapport du chef, ESG et Intégrité en ce qui concerne : les problèmes, les violations, les plaintes, les dérogations ou les dépassements signalés à la Société en lien avec le Code de conduite et les politiques et procédures de la Société.
2-16-b	Nombre et nature des préoccupations critiques	AtkinsRéalis ne déclare pas publiquement le nombre de préoccupations critiques communiquées au conseil d'administration, car nous considérons cette information comme confidentielle.
2-17	Connaissances collectives du plus haut organe de gouvernance	Veillez consulter notre CSP 2024, plus précisément la sous-section « Formation continue des administrateurs », qui commence à la page 94, ainsi que le mandat du conseil d'administration, disponible à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/about-newco/corporate-governance/board-mandate-en.pdf , plus précisément le point 3.2 C).
2-18	Évaluation du rendement	Veillez consulter notre CSP 2024, plus précisément la sous-section « Évaluation du conseil » à la page 92.

Indicateur du GRI		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
2-19	Politiques de rémunération	
2-19-a	Politiques de rémunération	Veuillez vous référer à notre CSP 2024, plus précisément à la section « Analyse de la rémunération des administrateurs », qui commence à la page 27, et « Analyse de la rémunération des membres de la haute direction », qui commence à la page 42.
2-19-b	Rémunération liée à la performance en matière d'ESG	Veuillez vous reporter à notre CSP 2024, plus précisément à la sous-section « Interaction avec les actionnaires », qui commence à la page 43, et « Mesure du rendement », à la page 53.
2-20	Processus de détermination de la rémunération	
2-20-a	Processus de détermination de la rémunération	En plus des sections de notre CSP 2024 intitulées « Analyse de la rémunération des administrateurs » et « Analyse de la rémunération des membres de la haute direction », qui commencent respectivement à aux pages 27 et 42, veuillez consulter : i. la section intitulée « RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES », qui commence à la page 38 de notre CSP 2024 et le mandat de ce Comité du conseil d'administration (à l'adresse https://www.atkinsrealisusn.com/~media/Files/R/Renaissance/documents/fr-fr/about-newco/corporate-governance/hr-mandate-fr.pdf). ii. Point no 6 de l'ordre du jour de l'assemblée annuelle des actionnaires 2024, à la page 16 de notre CSP 2024, présentant la résolution relative au vote consultatif sur la rémunération des actionnaires. iii. Sous-section intitulée « Conseillers en rémunération des membres de la haute direction » à la page 40 de la CSP 2024.
2-20-b	Résultats du vote	Veuillez consulter le point n° 5, intitulé « vote consultatif non contraignant sur l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction » dans notre RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DU VOTE, disponible à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/investor-briefcase/fr/2024/atkinsrealis-vote-results-2024-fr.pdf .
2-21	Ratio de la rémunération annuelle totale	AtkinsRéalis ne souhaite pas divulguer cette information au public. Cependant, notre notice annuelle 2023 et notre CSP 2024 incluent les renseignements à partir desquels les actionnaires peuvent calculer le ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport à la rémunération moyenne d'un employé équivalent temps plein de la Société.
Section 4 du GRI 2 : Stratégie, politiques et pratiques		
2-22	Énoncé sur la stratégie de développement durable	Veuillez consulter notre RAI 2023, plus précisément les sections intitulées : « Une nouvelle ère : Un message du président et chef de la direction », commençant à la page 8, et « Fierté et optimisme : Un message du président du conseil d'administration », qui commence à la page 12.

Indicateur du GRI		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
2-23	Engagements liés aux politiques	Pour obtenir la liste complète des politiques accessibles au public, veuillez visiter notre centre de téléchargement (https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/media/download-center#all/all/all/all) et sélectionner « Politique » dans le champ du type de document. Les politiques les plus pertinentes concernant la conduite des affaires et les droits de la personne sont les suivantes : > Code de conduite (https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/policies/code-of-conduct-fr.pdf); > Code de conduite des contreparties (https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/counterparty-code-conduct-fr.pdf); > Politique sur les droits de la personne (https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/human-rights-policy-fr-2024.pdf); > Énoncé sur l'esclavage moderne et la traite de personnes 2024 (https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/site-services/statutory-and-regulatory-disclosures); > Politique de conformité (https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/compliance-fr.pdf). Chaque politique définit son propre champ d'application.
2-24	Intégration des engagements politiques	Veuillez consulter notre cadre de gouvernance à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/governance-framework-fr.pdf.
2-25	Processus pour remédier aux impacts négatifs	
2-25-a	Engagements à remédier aux impacts négatifs	Veuillez consulter le compte rendu de notre dernière analyse de matérialité effectuée en 2022 à https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/supporting-document/esg-our-focus-areas-fr.pdf.
2-25-b	Mécanismes de règlement des griefs	Toute partie intéressée peut communiquer ses préoccupations, ses difficultés en liens avec des questions d'ordre éthique, ses allégations de violation ou ses plaintes de façon anonyme par l'entremise de notre ligne de signalement Intégrité exploitée par un fournisseur de services tiers indépendant (Clearview Connects) à l'adresse www.clearviewconnects.com. Une liste de numéros de téléphone est également fournie à l'adresse : https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/site-services/reporting-line. Lorsqu'une allégation d'inconduite est reçue, l'information est envoyée à l'équipe pertinente et des procédures d'enquête sont entamées. Les actes de l'enquête sont présentés au Comité d'éthique et de conformité, qui, à son tour, émet des recommandations. Il convient de noter que la majorité des plaintes reçues au cours d'une année donnée concernent les Ressources humaines et sont rarement liées à des répercussions environnementales, sociales ou communautaires négatives.

Indicateur du GRI		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
2-25-c	Autres processus pour remédier aux impacts négatifs	Dans l'éventualité d'impacts environnementaux négatifs ou d'impacts sur les collectivités où nous travaillons, AtkinsRéalis est responsable de ses propres actions et assume une responsabilité limitée pour les actions des entrepreneurs agissant au nom de la Société. En cas d'incident ou d'urgence, des mesures correctives sont prises dès qu'il est jugé sécuritaire de le faire. Veuillez consulter notre Livre bleu, à la section « Préparation et réponse aux situations d'urgence ».
2-25-d	Participation des parties prenantes	Dans le cadre de nos sondages sur l'intégrité, nous posons la question suivante aux personnes qui ont participé à des enquêtes liées à l'intégrité : « Veuillez nous parler de votre expérience lorsque vous avez signalé une plainte à l'équipe Intégrité, à la Ligne d'assistance Intégrité et lors de l'enquête. Qu'avons-nous fait de bien et que pouvons-nous faire de mieux? » Parmi les personnes qui ont participé au sondage, 68 % ont répondu positivement au processus de signalement et à l'expérience du processus d'enquête, tandis que 18 % ont répondu de façon neutre.
2-25-e	Efficacité du mécanisme de règlement des griefs	AtkinsRéalis surveille l'efficacité de son mécanisme de règlement des griefs par l'entremise de son processus d'audit interne. Lorsque des incidents se produisent sur des sites contrôlés, les enquêtes sur les incidents sont menées en temps opportun et les procédures, y compris les leçons apprises, sont efficacement communiquées à toutes les parties touchées, y compris la direction, le service SSE local et les organismes de réglementation et d'application de la loi, comme il se doit.
2-26	Mécanismes permettant de demander des conseils et de soulever des préoccupations	i. Des responsables de l'intégrité sont nommés pour chaque secteur et région où AtkinsRéalis exerce ses activités. Nos employés peuvent communiquer et poser des questions sur l'interprétation ou l'application des procédures de conformité directement au responsable de l'intégrité d'un secteur ou d'une région choisi. Veuillez consulter nos Faits saillants d'intégrité 2023 pour plus de détails sur notre programme d'intégrité (disponible à l'adresse : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/integrity-highlights-fr.pdf) ii. Notre ligne de signalement est un moyen indépendant, anonyme et confidentiel de signaler des préoccupations en matière d'éthique et de conformité. Elle est exploitée par un fournisseur de services externe. Les employés de partout dans le monde doivent signaler de bonne foi, sans crainte de représailles, toute préoccupation, plainte ou allégation d'inconduite ou d'actes répréhensibles connus ou présumés. Cela peut se faire en ligne ou par téléphone.
2-27	Conformité aux lois et réglementations	AtkinsRéalis ne publie pas le nombre total de cas, le nombre de cas importants ou la valeur monétaire des amendes pour les cas de non-conformité aux lois et aux réglementations, autres que ceux exigés en vertu des valeurs mobilières et des autres lois applicables, car nous considérons que ces renseignements sont confidentiels. Nous signalons toutefois volontairement les cas de non-conformité environnementale et les amendes connexes, le cas échéant. Veuillez consulter notre RAI 2023, à la section « Incidents environnementaux sur des sites contrôlés » page 25. En 2023, AtkinsRéalis n'a fait l'objet d'aucune action coercitive en matière d'environnement.

Indicateur du GRI		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
2-28	Affiliation à des associations	Veuillez consulter la section intitulée « Adhésions, associations commerciales et autres parties prenantes externes » à la page 6 de notre rapport de 2022 sur le lobbying et les activités politiques à l'adresse : https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/report/lobbying-and-political-activities-2021-fr.pdf.
Section 5 du GRI 2 : Engagement des parties prenantes		
2-29	Approche de l'implication des parties prenantes	Tout au long de l'année, nous discutons avec les parties prenantes et les parties intéressées au moyen de diverses méthodes. En 2023, ces résultats comprenaient : > Clients : collaboration et échanges tout au long des mandats; gestion continue des relations, processus de résolution des plaintes. > Employés : sondages « Vox » annuels sur l'engagement; activités de formation et de perfectionnement; médias sociaux internes et forums en ligne; réunions d'équipe et rencontres individuelles avec les gestionnaires; évaluations du rendement; rencontres avec les cadres supérieurs; ligne de signalement; réseaux d'inclusion internes > Actionnaires, investisseurs, analystes : assemblées annuelles; conférences téléphoniques trimestrielles sur les résultats et présentations sur le Web; participation à des conférences; réunions avec des groupes d'investisseurs. > Gouvernements et organismes de réglementation, associations de l'industrie : participation à des processus de consultation, à des conférences et à des événements; adhésions et participation à des associations sectorielles/commerciales. > Organisations communautaires et membres : commandites et dons; bénévolat des employés; relations médias > Fournisseurs : processus de demande de propositions; gestion continue des relations; évaluation des risques des fournisseurs; programme de diversité des fournisseurs.
2-30	Conventions collectives	
2-30-a	Pourcentage de l'ensemble des employés couverts par une convention collective.	Sauf indication publique, AtkinsRéalis ne divulgue pas actuellement ces données.
2-30-b	Conditions de travail des employés non couverts	Pour les employés qui ne sont pas couverts par les conventions collectives, les conditions de travail et d'emploi ne sont pas fondées sur des conventions collectives qui couvrent les autres employés. Pour obtenir plus de détails sur notre programme de rémunération globale, consultez la page Web dédiée à l'adresse https://careers.atkinsrealis.com/fr/rewards-and-benefits.

Indicateur du GRI		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
GRI 3 : Sujets importants en 2021		
3-1	Processus permettant de déterminer les sujets importants	Veillez consulter la sous-section « PROCESSUS D'ÉVALUATION DE MATÉRIALITÉ » à la page 41 de notre rapport ESG 2022, disponible à l'adresse https://www.atkinsrealisusn.com/~media/Files/R/Renaissance/download-centre/fr/report/esg-report-2022-fr.pdf . Notre dernière analyse de matérialité été effectuée en 2022.
3-2	Liste des thèmes importants	Veillez consulter l'infographie à la page 1 du présent document. Il n'y a pas eu de changement à la liste des sujets importants de la Société par rapport à la période de rapport précédente.
3-3	Gestion des sujets importants	Veillez consulter l'introduction de la section dédiée à chacun des sujets importants ci-dessous.
200	Sujets économiques	
201	Rendement économique en 2016	
201-1	Valeur économique directe créée et distribuée	
201-1-a-i	Valeur économique directe créée : produits	Veillez consulter notre IF 2023, plus précisément les états consolidés de la situation financière à la page 6.
201-1-a-ii	Versements aux fournisseurs de capitaux	Veillez consulter les TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE à la page 10 de nos ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS de 2023, présentés dans le cadre de notre rapport financier de 2023.
	Coûts d'exploitation	Veillez consulter notre IF 2023, plus précisément nos ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET et nos TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE, page 8 et 10.
	Salaires et avantages sociaux	Veillez consulter notre IF 2023, plus précisément le point 34, section A) des notes afférentes aux états financiers consolidés annuels audités de 2023, à la page 89.
	Versements à l'État (par pays)	Veillez consulter nos TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE à la page 10 de nos ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2023, présentés dans le cadre de notre IF 2023. AtkinsRéalis ne souhaite pas ventiler ses versements à l'État par pays pour le moment.
	Investissements dans les communautés	Sauf lorsque cela relève du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas actuellement ces données.
201-1-a-iii	Valeur économique retenue	Veillez consulter notre IF 023, plus précisément les ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET, à la page 8.

Indicateur du GRI		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
201-1-b	VEC&D régionale	Pour les produits régionaux, veuillez consulter notre IF à la page 37 des NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2023, sous-section « Produits par secteur géographique ». Une infographie figure également à la page 20 de notre RAI 2023. À l'heure actuelle, la Société ne publie pas de ventilation régionale des mesures liées à la valeur distribuée.
201-2	Risques et opportunités liés aux changements climatiques	Veuillez consulter notre rapport GIFCC 2022, plus précisément la section 5 « Gestion des risques », pp. 59-64.
201-3	Régime de retraite à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Veuillez consulter le point 31 « Régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi » des états financiers consolidés annuels audités de 2023 (à partir de la page 76 de l'IF).
201-4-a	Valeur monétaire de l'aide financière reçue des gouvernements	Sauf lorsque cela relève du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas actuellement ces données.
201-4-b	Aide financière gouvernementale par pays	La Société considère cette information comme sensible sur le plan commercial.
201-4-c	Aide financière et actionnariat	À notre connaissance, et d'après la divulgation publique effectuée par nos principaux actionnaires, nous croyons qu'aucun gouvernement n'est directement présent dans la structure d'actionnariat d'AtkinsRéalis. Il faut savoir que la Caisse de dépôt et Placement du Québec (« la Caisse »), est un actionnaire important de la Société. Cet investisseur institutionnel a été fondé par l'Assemblée nationale de la province de Québec. Cependant, même s'il est imputable aux autorités gouvernementales, il doit agir « en toute indépendance » conformément aux lois qui le régissent. Veuillez également noter que d'autres investisseurs institutionnels fédéraux ou provinciaux, semblables à la Caisse, peuvent, de temps à autre, acheter et vendre des actions d'AtkinsRéalis. De plus, il convient de noter que conformément à la législation canadienne, seuls les actionnaires qui possèdent réellement, contrôlent ou dirigent, directement ou indirectement, les valeurs mobilières avec droit de vote détenant plus de 10 % des droits de vote liés à toutes les actions de la Société sont tenus par la loi de divulguer leurs transactions. Une liste identifiant ces actionnaires, le cas échéant, est présentée chaque année dans notre CSP.

Indicateur du GRI		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
202	Présence sur le marché en 2016	
202-1	Rapport entre le salaire de base (par sexe) et le salaire minimum local	La Société est principalement une entreprise d'ingénierie et de conception. À ce titre, la Société ne compte pas un nombre significatif d'employés rémunérés en fonction du salaire minimum.
202-2-a	Proportion de hauts dirigeants embauchés au sein de la communauté locale	Sauf lorsque cela relève du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas actuellement ces données.
202-2-b	Définition de « haute direction »	Cette catégorie comprend les membres du Comité de direction, les autres cadres supérieurs (comme les vice-présidents principaux et les vice-présidents) et les gestionnaires de projets principaux.
202-2-c	Définition de l'adjectif « local »	À ce sujet, la Société considère comme provenant de la communauté « locale » toute personne possédant la nationalité du pays où se trouve son lieu de travail.
202-2-d	Définition de « principaux sites opérationnels »	Tous les « cadres supérieurs » ont été pris en considération, indépendamment de la taille du bureau où ils étaient basés ou du nombre d'employés qui relevaient d'eux au 31 décembre.
203	Impacts économiques indirects de 2016	
203-1	Investissements dans les infrastructures et services soutenus	Le secteur Capital, notre branche dédiée aux investissements, au financement de projets et à la gestion d'actifs, gère un portefeuille d'environ 2,4 milliards de dollars* d'investissements dans les infrastructures. La Société analyse séparément ses revenus et sa marge brute pour ses activités d'ingénierie et ses activités d'investissements (par l'entremise de Capital). Toutes les analyses financières présentées dans le Rapport annuel et dans le Rapport de gestion sont clairement identifiées comme portant sur l'un ou sur l'autre. La section 5, « Investissements de capital » des états financiers annuels consolidés audités 2023 (page 32 et suivantes de notre IF 2022) présente des renseignements détaillés sur les investissements. Ces investissements et ces services sont de nature commerciale. * Juste valeur marchande moyenne selon les calculs des analystes de recherche, au 1 ^{er} août 2024.
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	La Société réévalue actuellement la manière de mieux surveiller cet indicateur, notamment par la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des fournisseurs.
205	Lutte contre la corruption 2016	
205-1	Sites soumis à une évaluation des risques de corruption	Veuillez consulter notre RAI, plus précisément la sous-section « Évaluation des risques » page 72.

Indicateur du GRI		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
205-2	Communication et formation sur la lutte contre la corruption	Veuillez vous reporter à notre rapport d'intégrité, plus précisément à la section « APPRENTISSAGE ET ENGAGEMENT » qui commence à la page 13.
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Veuillez consulter notre RAI, plus précisément à la sous-section « Cas de corruption en 2023 » à la page 73.
206 Comportement anticoncurrentiel		
206-1	Actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques	Il n'y a eu aucune action en justice en cours ou terminée au cours de la période de rapport visant des comportements anticoncurrentiels ou des violations des lois antitrust et sur la concurrence. Si de telles poursuites avaient été ou devaient être intentées par des législateurs, elles seraient divulguées dans notre IF dans la note aux états financiers consolidés annuels audités 2022 intitulée « PASSIFS ÉVENTUELS » (à partir de la page 82 de l'IF 2023).
207 Fiscalité 2019		
207-1	Approche de la fiscalité	Veuillez consulter notre Stratégie fiscale mondiale à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/fr-fr/site-services/statutory-and-regulatory-disclosures/tax-strategy-fr.pdf
207-2	Gouvernance, contrôle et gestion des risques fiscaux	Veuillez consulter notre Stratégie fiscale mondiale à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/fr-fr/site-services/statutory-and-regulatory-disclosures/tax-strategy-fr.pdf
207-3	Mobilisation des parties prenantes et gestion des préoccupations liées à la fiscalité	Veuillez consulter notre Stratégie fiscale mondiale à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/fr-fr/site-services/statutory-and-regulatory-disclosures/tax-strategy-fr.pdf
207-4	Rapports par pays	Comme il est indiqué dans notre IF, la majeure partie des produits consolidés de la Société proviennent des trois territoires suivants : le Royaume-Uni, le Canada et les États-Unis. La Société présente chaque année sa déclaration pays par pays à l'Agence du revenu du Canada (ARC) ainsi qu'aux territoires où nous exerçons nos activités qui n'ont pas de relation d'échange activée avec l'ARC. En raison de la sensibilité des données qu'elle contient, la déclaration pays par pays n'a pas été rendue publique. Les informations consolidées concernant le montant des impôts payés sont présentées dans la section « Charge (économie) d'impôts sur le résultat » de nos ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET, à partir de la page 8 de l'IF.

Indicateur du GRI		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
300	Sujets environnementaux	
302	Énergie 2016	
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Veillez consulter la sous-section « Atteindre notre objectif de carboneutralité » de notre RAI, qui commence à la page 52. Des informations supplémentaires, comme la ventilation par type d'énergie et la méthodologie utilisée pour les calculs, sont présentées dans le rapport CDP d'AtkinsRéalis, plus précisément à la section C07.
302-2	Consommation énergétique à l'extérieur de l'organisation	AtkinsRéalis ne compile actuellement pas les données appropriées pour divulguer des informations sur cette mesure.
302-3	Intensité énergétique	Veillez consulter la sous-section « Atteindre notre objectif de carboneutralité » de notre RAI, qui commence à la page 52. Des informations supplémentaires, comme la ventilation par type d'énergie et la méthodologie utilisée pour les calculs, sont présentées dans le rapport CDP d'AtkinsRéalis, plus précisément à la section C07.
302-4	Réduction de la consommation d'énergie	Veillez consulter notre rapport CDP.
302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et services	AtkinsRéalis ne compile actuellement pas les données appropriées pour divulguer des informations sur cette mesure.
305	Émissions en 2016	
305-1	Émissions directes de GES (Portée 1)	Veillez consulter la sous-section « Atteindre notre objectif de carboneutralité » de notre RAI, qui commence à la page 52. Des renseignements supplémentaires, comme diverses ventilations et la méthodologie utilisées pour les calculs, sont présentés dans le rapport CDP d'AtkinsRéalis, plus précisément à la section C07.
305-2	Émissions indirectes de GES (Portée 2)	Veillez consulter la sous-section « Atteindre notre objectif de carboneutralité » de notre RAI, qui commence à la page 52. Des renseignements supplémentaires, comme diverses ventilations et la méthodologie utilisées pour les calculs, sont présentés dans le rapport CDP d'AtkinsRéalis, plus précisément à la section C07.

Indicateur du GRI		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Portée 3)	Veillez consulter la sous-section « Atteindre notre objectif de carboneutralité » de notre RAI, qui commence à la page 52. Des renseignements supplémentaires, comme diverses ventilations et la méthodologie utilisées pour les calculs, sont présentés dans le rapport CDP d'AtkinsRéalis, plus précisément à la section C07.
305-4	Intensité des émissions de GES	Veillez consulter la sous-section « Atteindre notre objectif de carboneutralité » de notre RAI, qui commence à la page 52. Des renseignements supplémentaires, comme diverses ventilations et la méthodologie utilisées pour les calculs, sont présentés dans le rapport CDP d'AtkinsRéalis, plus précisément à la section C07.
305-5	Réduction des émissions de GES	Veillez consulter notre rapport CDP, plus précisément la section C07.
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	La Société ne produit pas, n'importe pas et n'exporte pas de substances appauvrissant la couche d'ozone.
305-7	Oxydes d'azote (NO _x), oxydes de soufre (SO _x) et autres émissions atmosphériques substantielles	AtkinsRéalis émet d'autres émissions de GES non conformes au protocole de Kyoto, y compris les oxydes d'azote (NO _x) et les oxydes de soufre (SO _x), qui sont liés à son parc de véhicules et à d'autres activités semblables impliquant une combustion. Cependant, le volume d'émissions provenant de ces sources est considéré comme insignifiant, ce qui correspond aux activités et aux opérations effectuées par une entreprise d'ingénierie et de conception. De plus, la Société ne possède ni n'exploite d'installations tenues de produire un rapport de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), conformément à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE).
400 Sujets sociaux		
401 Emploi en 2016		
401-1-a	Nombre total de nouvelles embauches	Veillez consulter la section « Un message du président et chef de la direction » à la page 8 de notre RAI.
401-1-b	Nombre total et taux de roulement du personnel	Sauf lorsque cela relève du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas actuellement ces données.
401-2	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein et non aux intérimaires et aux salariés à temps partiel	La Société ne collige pas ces informations au niveau de l'entreprise, car elles varient selon les régions, conformément aux lois et au milieu d'affaires. Il faut également noter que les principales différences liées à ces avantages sont entre les employés réguliers et les employés temporaires, plutôt qu'entre les employés à temps plein et ceux à temps partiel.

Indicateur du GRI		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
401-3	Congé parental	À l'heure actuelle, la Société n'effectue pas le suivi des indicateurs pertinents de manière à pouvoir lui permettre de fournir des informations adéquates en lien avec cet enjeu.
403 Santé et sécurité au travail en 2018		
403-1-a	CCHST	En 2018, la Société a lancé un système mondial de gestion Santé, sécurité et environnement (SMGSSE) intégré. Tous nos processus de SSE sont regroupés dans un seul document, le Livre bleu. Mis à jour chaque année, le Livre bleu est conforme aux exigences de la norme environnementale ISO 14001:2015 ainsi que de la norme sur la santé et la sécurité au travail ISO 45001:2018. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter notre Livre bleu, disponible publiquement.
403-1-b	Portée et description du CCHST	Notre Livre bleu (présenté sous l'indicateur GRI 403-1-a) est distribué à l'échelle de l'entreprise ainsi qu'à nos clients et à nos entrepreneurs, pour que tous respectent les mêmes normes et exigences. Tous les employés d'AtkinsRéalis ainsi que les sites contrôlés sont couverts par le SMGSSE. Le SMGSSE régit les plans et programmes de SSE des entrepreneurs, ainsi que toutes les politiques et procédures connexes, et aura préséance en cas de conflit. Les seules exceptions sont les travailleurs dans les installations de clients ou sur les sites qui ne sont pas gérés par la Société et où les attentes en matière de SSE sont équivalentes ou supérieures à celles d'AtkinsRéalis, auquel cas le système du client ou du partenaire est respecté. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter notre Livre bleu.
403-2	Identification des dangers SST, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	Veuillez vous reporter à la section 8.1, « GESTION DES RISQUES », qui commence à la page 14, ainsi qu'à la section 12.1, « GESTION DES INCIDENTS », à la page 25 du Livre bleu.
403-3-a	Description des fonctions des services de santé au travail	Veuillez consulter notre page Web dédiée à l'adresse https://careers.atkinsrealis.com/fr/employee-wellbeing .
403-4-a	Processus de participation des travailleurs et travailleuses au SGSST	L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail relèvent de la responsabilité de l'équipe SSE mondiaux d'AtkinsRéalis, qui recueille tous les commentaires reçus des travailleurs et des autres parties prenantes et en valide la pertinence.
403-4-b	Responsabilités des comités officiels de santé et sécurité	Des comités mixtes de santé et de sécurité sont formés sur chaque site d'AtkinsRéalis. Il faut consulter la législation locale pour obtenir des directives précises sur les exigences d'adhésion et les responsabilités des comités. Il doit toujours y avoir une représentation équilibrée entre la direction et les travailleurs au sein du comité pour s'assurer que les travailleurs sont interpellés et consultés et que leurs commentaires sont pris en compte dans le processus décisionnel. Un procès-verbal de chaque réunion est dressé. Dans le cas des projets et des activités où la taille de l'effectif où la loi n'exige pas la mise sur pied d'un tel comité, les entrepreneurs et la Société communiquent les questions liées à la SSE à leurs employés lors de pauses-sécurité.

Indicateur du GRI		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
403-5	Formation en SST offerte aux travailleuses et travailleurs	Tous les employés d'AtkinsRéalis doivent suivre une formation d'initiation à leur embauche et à leur arrivée sur un nouveau site contrôlé. Les entrepreneurs se voient également offrir une formation de base propre au chantier. Après leur embauche, tous les employés doivent également suivre des modules d'apprentissage en ligne et de sensibilisation à la sécurité des mains. Les huit modules sur les protocoles de contrôle des risques critiques doivent également être suivis par tous les employés de la Société concernés ainsi que par les entrepreneurs qui doivent passer plus de 30 jours sur un chantier. D'autres formations particulières sont offertes sur place, en fonction des tâches exécutées. Enfin, tous les visiteurs d'un bureau doivent visionner une vidéo de 15 minutes résumant les caractéristiques et les exigences de sécurité du lieu.
403-6	Promotion de la santé des travailleuses et travailleurs	Depuis septembre 2018, tous les employés d'AtkinsRéalis ont accès à un programme d'aide aux employés (PAE). Disponible en tout temps, le programme offre un service standard, fiable et confidentiel à nos employés partout dans le monde, dans 28 langues sur le site Web du tiers et dans plus de 75 langues par l'entremise de ses sociétés affiliées. Voici certains des services que nous offrons : > Services de consultation : offrent du soutien pour une panoplie d'épreuves de la vie, notamment les problèmes conjugaux, familiaux ou relationnels, le stress, l'anxiété, la dépression, le deuil, une perte, la pression au travail, ainsi que l'abus d'alcool ou d'autres drogues. > Services travail-vie personnelle : permettent aux employés de consulter des spécialistes qui peuvent proposer des recommandations admissibles et des ressources personnalisées pour les soins aux enfants et les soins aux personnes âgées, un déménagement, les soins pour animaux de compagnie, la planification des études, la vente d'une maison, etc. > Services de mieux-être : offrent des outils et des ressources pour vous aider à faire des changements positifs à votre mode de vie, y compris l'arrêt de consommation de tabac et la gestion du poids. Dans certains territoires, la Société offre également l'accès à des services de soins de santé virtuels et la consultation d'un ergonome. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter notre page Web consacrée au bien-être des employés au https://careers.atkinsrealis.com/fr/employee-wellbeing
403-7-a	Approche des répercussions sur la SST	L'approche de gestion envers la SSE d'AtkinsRéalis est fondée sur les risques; elle est proactive, systématique et adaptable au changement. En effet, tous les sites réalisent des évaluations exhaustives des risques pour veiller à ce que tous les dangers soient recensés et évalués dans le but de les éliminer ou d'en maîtriser la gravité. Il s'agit d'une approche à trois niveaux : > le premier niveau consiste à élaborer un registre complet des risques afin de déterminer les risques importants et leurs mesures de contrôle; > le deuxième niveau correspond à l'analyse sécuritaire des tâches (AST), un processus complet d'évaluation des risques visant à établir des méthodes de travail normalisées, sécuritaires et particulières. L'AST doit être effectuée à l'avance pour les activités de travail indiquées dans le registre des risques; > le troisième niveau est composé du processus Prendre du recul, qui est un outil d'évaluation guidé sur le terrain. Il invite les membres du personnel de la Société et les entrepreneurs à s'éloigner de deux mètres et à prendre deux minutes pour réfléchir de façon critique à l'environnement de travail, puis à déterminer les blessures qu'ils pourraient subir et les mesures à prendre pour les éviter.

Indicateur du GRI		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
403-8-a-i	Couverture du SGSST	Tous les employés d'AtkinsRéalis ainsi que la totalité (100 %) des employés des entrepreneurs qui travaillent sur les sites contrôlés d'AtkinsRéalis doivent appliquer le Livre bleu (notre manuel de SSE). Dans les rares cas où les exigences du client en matière de SSE sont plus strictes que les nôtres, le système de gestion de la SSE du client a préséance sur celui d'AtkinsRéalis. En outre, sur les sites non contrôlés, le système du partenaire responsable de la SSE est mis en œuvre, à condition qu'il soit au minimum équivalent au nôtre.
403-8-a-ii	Employés couverts par un SGSST audité à l'interne	Le nombre d'employés associés aux entrepreneurs présents sur les sites contrôlés par la Société change régulièrement (et parfois même quotidiennement) en fonction de l'avancement du projet et des tâches exécutées. Par conséquent, la Société n'est pas en mesure de fournir des chiffres définitifs. Cependant, la totalité des employés (100 %) d'AtkinsRéalis et les travailleurs associés à des entrepreneurs présents sur des sites contrôlés font l'objet d'un audit interne.
403-8-a-iii	Employés couverts par un SGSST certifié	Certains chantiers et unités d'exploitation sont certifiés (ISO 14001 ou 45001). Ces attestations font l'objet d'une vérification externe dans le cadre du processus de certification. La Société ne comptabilise toutefois pas le nombre de sites de travail visés par de tels audits.
403-8-b	Exclusions du SGSST	Les seuls employés exclus sont ceux qui ont été détachés auprès d'un client ou d'un autre tiers. Dans de tels cas, les employés doivent respecter le système de gestion de l'organisation vers laquelle ils sont détachés. Pour en savoir plus sur le champ d'application de notre SMGSSE, veuillez consulter notre Livre bleu.
403-8-c	Informations contextuelles supplémentaires	Consultez le Livre bleu, notre Manuel du système de gestion SSE, pour plus de détails.
403-9-a et b	Accidents de travail	Veuillez consulter les pages 62 à 63 de notre RAI.
403-9-c	Dangers liés au travail	AtkinsRéalis a identifié 9 principales causes de blessures graves, chacune étant gérée avec des contrôles des dangers identifiés dans les protocoles de gestion des risques critiques des organisations (PGRC) i. Ces 9 PGRC ont été établis à partir de l'examen d'incidents et de quasi-accidents antérieurs qui avaient ou auraient pu avoir le potentiel de causer des changements de vie ou des conséquences de fin de vie. ii. En 2023, 15 incidents à fort potentiel de gravité ont été enregistrés, dont 13 étaient liés à des travaux sur des sites contrôlés. Chacun des 15 incidents à fort potentiel de gravité est lié à des contrôles défectueux dans un PGRC. iii. Chacun des PGRC traite les contrôles requis à l'aide de la hiérarchie des contrôles, et des listes de vérification du PGRC ont été créées pour appuyer les inspections sur le terrain afin d'identifier et de mesurer la conformité aux PGRC et sont utilisées pour la prévision des zones d'exposition aux risques. Pour en savoir plus sur les PGRC et la gestion des risques de santé et sécurité au travail (SST), veuillez consulter notre Livre bleu.

Indicateur du GRI		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
403-9-d	Mesures prises pour éliminer les dangers liés au travail	> AtkinsRéalis a élaboré un programme de leadership, Thrive, axé sur la création d'une culture de soutien pour comprendre les dangers liés au travail, tant pour la sécurité physique que psychologique. Ce programme de deux jours sera offert à plus de 600 des plus hauts dirigeants de l'organisation en 2024, et une version en un jour et une version en ligne seront créées et offertes dans l'ensemble de l'organisation afin que chaque employé comprenne les efforts et le soutien nécessaires pour planifier et mener à bien un travail sécuritaire. > AtkinsRéalis organise chaque année une semaine consacrée à la sécurité. En 2023, dans le cadre de la « Semaine de la sécurité », le sujet était la confiance avec un message disant « Compte sur moi ». Ce thème s'appuie sur le thème de la Semaine de la sécurité psychologique de 2022. > Un nouveau protocole de gestion des risques critiques a été introduit en 2022, avec une mise en œuvre à compter de 2023, axé sur les contrôles d'ingénierie et la gestion sécuritaire des travaux temporaires.
403-9-e	Nombre d'heures utilisées pour calculer les taux d'accidents du travail	AtkinsRéalis utilise 200 000 heures travaillées comme dénominateur pour calculer les taux d'accidents. Veuillez consulter notre Livre bleu pour en savoir plus.
403-9-f	Exclusions relatives à la communication d'information	La communication d'information d'AtkinsRéalis comprend : • Les heures travaillées de tous les employés et les blessures liées au travail qui se sont produites dans le cadre de projets contrôlés et non contrôlés, à moins qu'ils n'aient été détachés auprès d'un client. • Les heures de travail et les blessures des entrepreneurs sont incluses sur les sites contrôlés et pour les événements liés au travail seulement. Consultez notre Livre bleu pour une définition des sites contrôlés.
403-10	Mauvaise santé	À l'heure actuelle, la Société ne compile pas de statistiques sur la « mauvaise santé » des employés ou des entrepreneurs. La Société n'a pas encore déterminé si cet indicateur est important pour ses activités commerciales.
404 Formation et éducation en 2016		
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié	La Société travaille à l'heure actuelle à établir une méthodologie pour répondre adéquatement à ces questions.
404-2	Programmes de développement des compétences des salariés et programmes d'aide à la transition	Consultez notre page Web consacrée à la formation et au perfectionnement à l'adresse https://careers.atkinsrealis.com/uk-early-careers/training-development-grads (en anglais seulement)

Indicateur du GRI		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
404-3	Pourcentage de employés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation de rendement et de développement de carrière	En 2023, pratiquement tous les employés admissibles ont bénéficié d'une évaluation du rendement. Les employés admissibles comprennent tous les professionnels, les gestionnaires et les gestionnaires de projet.
405 Diversité et égalité des chances en 2016		
405-1-a	Diversité des instances de gouvernance	i et ii Veuillez vous reporter à notre RAI, à la section « Diversité des membres du conseil d'administration » à la page 59. iii Veuillez consulter notre CSP, plus précisément à la section intitulée « Autochtones, personnes handicapées et membres des minorités visibles » à la page 101.
405-1-b	Diversité du personnel	Veuillez consulter la section « La différence fait la différence » de notre RAI, aux pages 58 à 61.
405-2	Taux de rémunération des femmes par rapport à celui des hommes	AtkinsRéalis considère qu'il s'agit d'une information sensible sur le plan commercial. Cependant, la Société publie annuellement des rapports sur l'écart salarial entre les sexes au Royaume-Uni et sur l'écart salarial entre les sexes en Irlande, afin de se conformer aux lois locales. Ces rapports sont disponibles à l'adresse : https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/site-services/statutory-and-regulatory-disclosures .

Indicateur du GRI		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
415	Politique publique 2016	
415-1	Valeur monétaire des contributions politiques financières et en nature	Comme indiqué dans notre Code de conduite, notre procédure Conformité (https://www.snc-lavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/compliance-fr.pdf) et notre rapport sur le lobbying et les activités politiques (https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/en/report/lobbying-and-political-activities.pdf [en anglais seulement]), les contributions politiques au nom de SNC-Lavalin au niveau fédéral, provincial ou régional, au Canada ou ailleurs, sont interdites, même dans les territoires où elles sont permises par la loi. Il est interdit à tous les membres du personnel de la Société, y compris au chef de la direction ainsi qu'aux membres du conseil d'administration, membres du Comité de direction, membres de l'équipe de gestion, employés (réguliers, occasionnels, temporaires, contractuels, à temps plein et partiel, etc.), consultants et employés prêtés, de verser toute contribution politique au nom de la Société, ou encore d'utiliser leur poste en vue de solliciter des contributions politiques pour quelque parti politique ou candidat que ce soit, et ce, dans tous les pays. Il n'y a aucune exception à cette politique. Séparément, avec l'autorisation du conseil d'administration d'AtkinsRéalis et conformément aux lois électorales fédérales et étatiques des États-Unis, le comité consultatif sur les politiques d'Atkins USA Holdings LLC (le CCP d'Atkins) offre aux employés des occasions de soutenir des candidats politiques, entièrement financées par les contributions des employés. Le CCP d'Atkins possède une structure organisationnelle distincte avec son propre conseil d'administration et ses propres règlements et n'est pas une filiale de quelque entité d'AtkinsRéalis que ce soit. Les fonds du CCP doivent être amassés et distribués en vertu de lignes directrices strictes de la Federal Elections Commission (FEC) des États-Unis, l'agence de réglementation indépendante chargée d'administrer et de faire appliquer la loi fédérale sur le financement de campagnes et les lois d'état pertinentes. Les contributions à déclarer du comité consultatif sur les politiques d'Atkins ainsi que les fonds amassés et d'autres renseignements sont disponibles à l'adresse https://www.fec.gov/data/committee/C00385989/ (en anglais seulement).

Indice des services d'ingénierie et de construction (SASB)

Indicateur du SASB		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
IF-EN-160a	Impacts environnementaux de l'élaboration de projet	
IF-EN-160a 1	Nombre d'incidents de non-conformité aux permis, normes et règlements environnementaux	Veuillez consulter la page 46 de notre RAI.
IF-EN-160a 2	Discussion sur les processus d'évaluation et de gestion des risques environnementaux associés à la conception, au choix d'un site et à la construction du projet	Veuillez consulter la page 74 de notre RAI.
IF-EN-250a	Intégrité structurale et sécurité	
IF-EN-250a 1	Montant des coûts de reprise des travaux liés aux défauts et à la sécurité	AtkinsRéalis n'accumule pas les coûts des reprises de travaux liés aux défauts et à la sécurité au niveau de l'entreprise. En général, ces coûts sont gérés et absorbés par les coûts du projet. Des efforts seront déployés au cours des prochaines années pour évaluer cette information.
IF-EN-250a 2	Montant total des pertes financières à la suite de poursuites judiciaires associées aux défaillances et aux incidents liés à la sécurité	Aucune perte monétaire importante découlant de procédures judiciaires associées à des incidents liés à des défaillances et à la sécurité ne s'est produite en 2023. Si de tels coûts étaient engagés, ils seraient reflétés dans notre IF.
IF-EN-320a	Santé et sécurité de l'effectif	
IF-EN-320a.1	(1) Fréquence totale des incidents enregistrables (FIE) et (2) taux d'accidents mortels pour (a) les employés directs et (b) les employés contractuels	Veuillez vous reporter aux pages 62 à 63 du RAI.

Indicateur du SASB		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
IF-EN-410a	Impacts du cycle de vie des bâtiments et de l'infrastructure	
IF-EN-410a.1	Nombre de (1) projets mis en service certifiés selon une norme de développement durable multi-attributs d'un tiers et (2) projets actifs à la recherche d'une telle certification	1) Il convient de noter que la Société, qui fournit principalement des services d'ingénierie et des services professionnels, n'a réalisé qu'un nombre très limité de projets en commande. Une évaluation est en cours pour déterminer si la mise en service est importante pour notre entreprise. 2) En 2023, les produits de la Société sont provenus d'environ 400 projets qui ont soit reçu, soit ont entrepris d'obtenir un certificat en matière de développement durable, tels que LEED, BREEM, Envision, etc.
IF-EN-410a.2	Discussion sur le processus d'intégration des considérations d'efficacité énergétique et hydrique de la phase d'exploitation dans la planification et la conception du projet	Veuillez consulter notre page Web dédiée à l'objectif Ingénierie Net Zéro à l'adresse https://www.engineeringnetzero.com/fr/home/.
IF-EN-410b	Impacts climatiques du portefeuille d'activités	
IF-EN-410b.1	Montant du carnet de commandes pour (1) les projets liés aux hydrocarbures et (2) les projets d'énergie renouvelable	En 2022, la Société a mis en œuvre un nouvel outil pour agréger l'information financière provenant de différents anciens systèmes qui ont été utilisés indépendamment par différentes unités d'exploitation, souvent à la suite d'acquisitions antérieures. La Société utilisera ce nouveau système pour évaluer le carnet de commandes de projets liés aux hydrocarbures et aux énergies renouvelables dans les années à venir.
IF-EN-410b.2	Montant des annulations de commandes associées aux projets d'hydrocarbures	En 2019, la Société a annoncé sa décision de se dessaisir de ses activités de pétrole et de gaz du secteur Ressources, et a confirmé la conclusion de la vente de ces activités le 15 août 2021. La Société n'a pas passé de contrats importants avec ce secteur depuis, et elle n'a pas noté d'annulation au cours de l'année 2023. Il est toutefois à noter qu'AtkinsRéalis, en partenariat avec Dragados et Pennecon, a un contrat en cours avec Cenovus Energy pour construire la structure à embase-poids en béton du projet West White Rose à Terre-Neuve-et-Labrador, au Canada. Le projet West White Rose a été interrompu entre mars 2020 et mai 2022, en raison de la pandémie de Covid-19. Les travaux ont repris depuis et, comme il est mentionné à la page 66 de notre CSP, le point culminant a été réalisé en 2023.

Indicateur du SASB		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
IF-EN-410b.3	Montant du carnet de commandes pour les projets non liés à l'énergie associés à l'atténuation des changements climatiques	En 2022, la Société a mis en œuvre un nouvel outil pour agréger l'information financière provenant de différents anciens systèmes qui ont été utilisés indépendamment par différentes unités d'exploitation, souvent à la suite d'acquisitions antérieures. La Société utilisera ce nouveau système pour évaluer le carnet de commandes de projets non liés à l'énergie associés à l'atténuation des changements climatiques dans les années à venir.
IF-EN-510a	Éthique professionnelle	
IF-EN-510a.1	(1) Nombre de projets actifs et (2) carnet de commandes dans les pays qui occupent les 20 derniers rangs de l'indice de perception de la corruption de Transparency International.	Veuillez consulter notre RAI, plus précisément les pages 72 à 73.
IF-EN-510a.2	Montant total des pertes financières à la suite de poursuites judiciaires associées aux accusations de (1) pot-de-vin ou de corruption et (2) aux pratiques anticoncurrentielles	Aucun incident de corruption n'a été observé en 2023. Veuillez consulter notre RAI aux pages 72 à 73. Il convient toutefois de noter que la Société a conclu un certain nombre d'accords de règlement en 2019 et en 2022. De plus amples renseignements à ce sujet sont disponibles dans la sous-section intitulée « Incidence sur la Société des poursuites judiciaires et réglementaires, des enquêtes et des règlements relatifs aux litiges », à partir de la page 188 de notre IF, dans le rapport de gestion.
IF-EN-510a.3	Description des politiques et des pratiques de prévention (1) des pots-de-vin et de la corruption, et (2) des comportements anticoncurrentiels dans les processus d'appel d'offres pour les projets	Veuillez consulter les sections 5.1. « Antitrust et concurrence » et 5.2. « Anti-corruption », à la page 14 de notre Code de conduite.
IF-EN-000	Mesures des activités	
IF-EN-000.A	Nombre de projets en cours	La Société a généré des produits provenant de plus de 30 000 projets en 2023.
IF-EN-000.B	Nombre de projets mis en service	La Société fournit principalement des services d'ingénierie et professionnels, et le nombre de projets mis en service est très limité. Une évaluation est en cours pour déterminer si la mise en service est significative pour notre entreprise.

Indicateur du SASB		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
IF-EN-000.C	Carnet de commandes total	Veuillez consulter la page 20 de notre RAI.

Indice des services professionnels et commerciaux (SASB)

Indicateur du SASB		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
SV-PS-230a	Sécurité des données	
SV-PS-230a.1	Description de l'approche pour déterminer et traiter les risques pour la sécurité des données	Veuillez consulter notre RAI, à la page 71.
SV-PS-230a.2	Description des politiques et des pratiques liées à la collecte, à l'utilisation et à la conservation des renseignements sur les clients	AtkinsRéalis a adopté une politique de gouvernance des données pour s'assurer que les données demeurent adéquatement sécurisées, privées, exactes et disponibles à chaque étape de leur cycle de vie. De plus, la Société a mis en œuvre les documents de gouvernance complémentaires suivants : • La politique Conformité en matière de confidentialité des données, afin : de protéger les droits du personnel, des clients, des fournisseurs et des autres personnes dont les données personnelles peuvent être traitées par AtkinsRéalis; d'atténuer et de prévenir le risque d'atteinte à la confidentialité des données; de fournir un cadre clair pour l'établissement des exigences en matière de protection et de la confidentialité des données • L'objectif de la procédure en matière de cybersécurité et de sécurité des données consiste à s'assurer que la nature délicate de l'information d'AtkinsRéalis est évaluée et que le niveau de protection approprié lui est appliqué • L'Instruction de travail sur le calendrier mondial de conservation des données • L'Instruction de travail sur les exigences en matière de cybersécurité pour les gardiens de l'information
SV-PS-230a.3	(1) Nombre d'atteintes à la protection des données, (2) pourcentage impliquant des informations commerciales confidentielles (CBI) ou des informations identifiables personnellement (PII), (3) nombre de clients touchés	Sauf lorsque cela relève du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas actuellement ces données.

Indicateur du SASB		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
SV-PS-330a	Diversité et engagement de l'effectif	
SV-PS-330a.1	Pourcentage de (1) représentation du genre et (2) représentation du groupe de la diversité pour (a) la haute direction, (b) la direction non exécutive, et (c) tous les autres employés	Veuillez consulter notre RAI, aux pages 58 à 61. L'entreprise évalue actuellement comment évaluer adéquatement d'autres indicateurs de diversité, qui peuvent varier d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre.
SV-PS-330a.2	(1) Taux de roulement volontaire et (2) taux de roulement involontaire pour les employés	Sauf lorsque cela relève du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas actuellement ces données.
SV-PS-330a.3	Engagement des employés en pourcentage	Veuillez consulter notre RAI, aux pages 56 à 57.
SV-PS-510a	Intégrité professionnelle	
SV-PS-510a.1	Description de l'approche pour assurer l'intégrité professionnelle	AtkinsRéalis vise à maintenir le plus haut niveau d'éthique dans la conduite de ses affaires et dans ses relations avec tous ceux avec qui elle fait des affaires ou est associée - ses employés, ses administrateurs, ses actionnaires, ses clients, ses associés et ses fournisseurs, ainsi qu'avec les gouvernements, les médias et le grand public. Notre intégrité et notre réputation en matière d'éthique font partie de nos atouts les plus précieux. Elles dépendent en dernier ressort des actions que nos employés, nos responsables et administrateurs, nos représentants, nos agents et nos consultants prennent dans le monde entier. Le personnel d'AtkinsRéalis a par conséquent la responsabilité et le devoir de respecter le Code de conduite. Les dispositions de ce code sont obligatoires et le respect intégral du code qui constitue une condition d'emploi est attendu de tous nos employés. Veuillez consulter notre Code et notre rapport d'intégrité pour obtenir des renseignements détaillés. La Société maintient également une page Web dédiée à son programme d'intégrité (à https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/about/integrity).
SV-PS-510a.2	Montant total des pertes financières à la suite de poursuites judiciaires associées à l'intégrité professionnelle	Les pertes financières substantielles associées aux poursuites judiciaires, aux sanctions ou aux amendes qui sont de notoriété publique sont divulguées dans le rapport de gestion.

Indicateur du SASB		Informations d'AtkinsRéalis en 2023
SV-PS-000	Mesures des activités	
SV-PS-000.A	Nombre d'employés : (1) à temps plein et à temps partiel, (2) saisonniers et (3) contractuels	Sauf lorsque cela relève du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas cette information; la Société considère qu'elle est de nature délicate sur le plan commercial.
SV-PS-000.B	Heures travaillées par les employés, pourcentage facturable	Sauf lorsque cela relève du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas cette information; la Société considère qu'elle est de nature délicate sur le plan commercial.

Indice du Forum économique mondial (FEM)

Mesures de base		Informations de 2023
Pilier Personnes		
Dignité et égalité		
Diversité et inclusion (%)	Pourcentage d'employés par catégorie professionnelle, par tranche d'âge, par sexe, et autres indicateurs de diversité (p. ex., origine ethnique)	Veuillez consulter notre RAI, aux pages 58 à 61. L'entreprise évalue actuellement comment évaluer adéquatement d'autres indicateurs de diversité, qui peuvent varier d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre.
Égalité salariale	Ratio du salaire et de la rémunération de base pour chaque catégorie professionnelle selon les principaux sites opérationnels, dans les domaines prioritaires en termes d'égalité, soit : femmes par rapport aux hommes, groupes ethniques minoritaires par rapport aux principaux groupes ethniques, et autres domaines pertinents en matière d'égalité.	Sauf lorsque cela relève du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas cette information; la Société considère qu'elle est de nature délicate sur le plan des affaires.
Niveau de rémunération (%)	Rapport entre le salaire de base (par sexe) et le salaire minimum local	La Société est principalement une entreprise d'ingénierie et de conception. À ce titre, la Société ne compte pas un nombre significatif d'employés rémunérés en fonction du salaire minimum.
	Ratio de la rémunération annuelle totale du chef de la direction par rapport à la rémunération annuelle totale médiane de tous les employés (en excluant le chef de la direction)	Sauf lorsque cela relève du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas cette information; la Société considère qu'elle est de nature délicate sur le plan des affaires.

Mesures de base		Informations de 2023
Risque d'incidents impliquant l'utilisation de main-d'œuvre enfantine, ou de travail forcé ou obligatoire	Une explication des sites et des fournisseurs considérés comme présentant un risque substantiel d'incidents impliquant l'utilisation de main-d'œuvre enfantine, ou de travail forcé ou obligatoire selon : De tels risques pourraient survenir en fonction du type d'exploitation (comme le type d'usine de fabrication) et du type de fournisseur, ou des pays ou des régions géographiques où les activités et les fournisseurs sont considérés comme à risque.	AtkinsRéalis effectue une évaluation des risques en matière de conformité (ERC) tous les 18 mois. L'ERC est conçue pour nous aider à mieux comprendre les risques auxquels nos activités d'exploitation peuvent faire face. L'objectif est de : • produire de l'information ciblée et exploitable au moment de définir les risques; • déterminer les mesures correctives connexes au sein de l'organisation; • permettre à l'équipe de direction de vérifier périodiquement l'état d'avancement des mesures correctives. Nous ciblons les pays à l'aide d'indicateurs de risque clés, y compris le nombre d'employés, l'indice de perception de la corruption de Transparency International, les mesures d'application de la FCPA et de l'UKBA, les revenus par pays, l'indice mondial de l'esclavage et le nombre total en matière de main-d'œuvre spécialisée. Dans les pays sélectionnés, nous distribuons aux principaux gestionnaires une enquête portant sur les risques des pots-de-vin et de la corruption, l'esclavage moderne, les lois antitrust, le lobbying et la conformité des données. Les réponses sont ensuite résumées et discutées avec les équipes de direction et de gestion opérationnelle. Pour atténuer les risques de travail forcé/esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement, nous exigeons que tous les fournisseurs se conforment à notre Code de conduite des contreparties. Pour en savoir plus, consultez notre : • Code de conduite des contreparties (https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/counterparty-code-conduct-fr.pdf); • Politique sur les droits de la personne (https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/human-rights-policy-fr-2024.pdf); • Énoncé sur l'esclavage moderne et la traite de personnes 2024 (https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/site-services/statutory-and-regulatory-disclosures).

Mesures de base		Informations de 2023
Santé et bien-être		
Santé et sécurité (%)	Le nombre et le taux de décès suite à un accident du travail; les accidents du travail aux conséquences graves (hors décès); les accidents du travail enregistrable; les principaux types d'accidents du travail; et le nombre d'heures travaillées.	Voir pages 62-63 de notre RAI.
	Une explication de la manière dont l'organisation facilite l'accès des travailleurs aux services médicaux et de santé extra-professionnels, et de l'étendue de l'accès fourni aux employés et aux travailleurs.	Veuillez consulter l'indicateur du GRI 403-6 ci-dessus.
Compétences pour l'avenir		
Formation offerte (#)	Nombre moyen d'heures de formation dont ont bénéficié les salariés de l'organisation au cours de la période de rapport, par sexe et par catégorie professionnelle (nombre total d'heures de formation fournies aux employés, divisé par le nombre d'employés)	La Société travaille à l'heure actuelle à établir une méthodologie pour répondre adéquatement à ces questions.
	Dépenses moyennes de formation et de perfectionnement par employé à temps plein	Sauf lorsque cela relève du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas cette information; la Société considère qu'elle est de nature délicate sur le plan des affaires.

Mesures de base		Informations de 2023
Pilier Planète		
Changement climatique		
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	Pour tous les gaz à effet de serre pertinents (par ex., dioxyde de carbone, méthane, oxyde nitreux, fréons, etc.), déclarer en tonnes métriques d'émissions d'équivalent de dioxyde de carbone (tCO ₂ e) les émissions de portées 1 et 2 telles que définies par le protocole sur les GES.	Veuillez consulter les indicateurs GRI 305-1 à 305-5 ci-dessus
	Estimer et déclarer les émissions en amont et en aval (portée 3 telle que définie par le protocole sur les GES), s'il y a lieu.	
Mise en œuvre des recommandations de la GIFCC	Mettre pleinement en œuvre les recommandations du rapport GIFCC.	Veuillez consulter notre rapport GIFCC de 2022.
Disponibilité de l'eau douce		
Consommation et prélèvement d'eau dans les zones soumises à un stress hydrique	Déclarer les exploitations où la quantité d'eau consommée ou prélevée est importante, et indiquer les : mégalitres d'eau prélevée, mégalitres d'eau consommés, et le pourcentage de chacun dans les régions où le stress hydrique moyen est élevé ou extrêmement élevé, selon l'Atlas des risques liés à l'eau de l'outil Aqueduct du World Resources Institute (WRI).	La Société étant principalement une entreprise d'ingénierie et de consultation, l'eau consommée provient essentiellement des réseaux de distribution municipaux, est utilisée dans ses bureaux pour la consommation et à des fins domestiques, et est déversée dans les égouts municipaux. Les activités de tous les établissements de la Société se déroulent conformément aux lois locales. Par conséquent, l'utilisation de l'eau dans nos activités n'est pas considérée comme significative pour le moment.
	Estimer et déclarer les mêmes renseignements pour toute la chaîne de valeur (en amont et en aval), s'il y a lieu.	L'utilisation de l'eau dans notre chaîne d'approvisionnement n'est pas considérée comme significative pour le moment.
Perte de nature		

Mesures de base		Informations de 2023
Utilisation des terres et sensibilité écologique	Déclarer le nombre et la superficie (en hectares) des sites possédés, loués ou gérés dans des zones protégées ou adjacentes à des zones clés pour la biodiversité (ZCB).	L'utilisation des terres n'est pas jugée significative pour l'instant.
Indicateurs de prospérité		
Vitalité sociale et communautaire		
Total des impôts payés	L'impôt global payé par l'entreprise, y compris l'impôt sur le revenu des sociétés, l'impôt foncier, la TVA et autres taxes de vente non déductibles, les charges sociales payées par l'employeur, et les autres taxes et impôts qui constituent des coûts pour l'entreprise, par catégorie d'impôts.	Les informations consolidées concernant le montant des impôts payés sont présentées dans la section « Charge (économie) d'impôts sur le résultat » de nos ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET, à partir de la page 8 de l'IF.
Création d'emplois et de richesse		
Nombre absolu d'emplois et taux d'embauches	Nombre total et pourcentage de salariés nouvellement embauchés au cours de la période de rapport, par tranche d'âge, par sexe et autres indicateurs de diversité, ainsi que par zone géographique.	Sauf lorsque cela relève du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas cette information; la Société considère qu'elle est de nature délicate sur le plan des affaires.
	Taux de roulement du personnel en nombre et en pourcentage pendant la période de rapport, par tranche d'âge, par sexe et autres indicateurs de diversité, ainsi que par zone géographique.	Sauf lorsque cela relève du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas cette information; la Société considère qu'elle est de nature délicate sur le plan des affaires.

Mesures de base		Informations de 2023
Contribution économique	Valeur économique directe créée et distribuée (VEC&D) sur la base des faits générateurs comprenant les éléments de base relatifs aux opérations mondiales de l'organisation énumérées ci-dessous : • Produits • Coûts d'exploitation • Salaires et avantages sociaux • Versements aux fournisseurs de capitaux • Versements à l'État • Investissement dans les communautés	Veuillez consulter notre IF 2023, plus précisément les états consolidés de la situation financière à la page 8.
	Aide financière reçue du gouvernement : valeur monétaire totale de l'aide financière fournie à l'organisation par quelque gouvernement que ce soit durant la période de rapport	Veuillez consulter l'indicateur GRI 201-4 ci-dessus.
Innovation de meilleurs produits et services		
Total des dépenses de R-D (\$)	Total des coûts liés à la recherche et au développement.	À l'heure actuelle, les coûts liés à la recherche et au développement sont intégrés aux coûts d'exploitation et ne sont pas agrégés au niveau de l'entreprise.

Mesures de base		Informations de 2023
Création de richesse et d'emplois		
Communication de l'information sur les contributions financières aux investissements	Présentation des dépenses d'investissements (CAPEX) moins l'amortissement, appuyée par une description de la stratégie d'investissement de l'entreprise	Veuillez consulter notre IF 2023, plus précisément les états consolidés de la situation financière à la page 6.
	Présentation des rachats d'actions et des paiements de dividendes, appuyée par une description de la stratégie de l'entreprise en matière de rendement du capital pour les actionnaires.	Pour notre programme de rachat d'actions, veuillez consulter notre page Web dédiée à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/investors/shareholder-information/share-buy-back-program. Il est à noter que la Société a annoncé une période de rachat d'actions commençant le 8 mars 2024. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le communiqué de presse connexe disponible à l'adresse : https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/media/press-releases/2024/01-03-2024-a Les dividendes sont annoncés tous les trimestres dans le communiqué de presse sur les résultats. Voir l'exemple ci-dessous du T2 2024 : https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/media/press-releases/2024/09-08-2024 Pour les dividendes payés aux actionnaires d'AtkinsRéalis en 2023, veuillez consulter le tableau TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE, à la page 10 de notre IF. De plus, l'historique des dividendes de la Société est disponible à l'adresse : https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/investors/shareholder-information/dividend-history La stratégie visant à rendre le capital aux actionnaires est expliquée dans la lettre du président du conseil d'administration, à la page 5 de notre CSP. Le remboursement du capital aux actionnaires au moyen de rachats d'actions fait partie de notre stratégie d'affaires mondiale, disponible à l'adresse : https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/investors/corporate-overview/business-strategy. La stratégie a également été décrite lors de la Journée des investisseurs de juin 2024. Vous trouverez la présentation et la transcription à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/investors/2024-investor-day

Mesures de base		Informations de 2023
Mesures des principes de gouvernance		
Comportement éthique		
Lutte contre la corruption	Pourcentage total des membres de l'instance de gouvernance, des employés et des partenaires d'affaires qui ont reçu une formation sur les politiques et procédures de l'organisation en matière de lutte contre la corruption, réparti par région.	Lorsqu'ils deviennent membres du conseil d'administration, les administrateurs reçoivent une trousse d'intégration détaillée ainsi que des documents administratifs à remplir, et on leur demande de suivre la formation et la certification obligatoires au Code de conduite. Voir notre CSP à la page 87. La formation et la certification annuelles portant sur le Code de conduite constituent une condition d'emploi et forment une partie essentielle de notre programme d'accueil des employés. Notre rapport d'intégrité 2023 (disponible à l'adresse : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/report/integrity-annual-report-fr.pdf) contient un tableau présentant de façon plus précise des formations sur l'éthique et l'intégrité offertes aux employés en fonction de leur rôle, à la page 14. Comme il est indiqué dans notre Code de conduite des contreparties (disponible à l'adresse https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/counterparty-code-conduct-fr.pdf), toutes les contreparties, y compris les partenaires d'affaires, les fournisseurs, les sous-contractants et les représentants, doivent respecter et partager les principes exprimés dans le présent document. Les contreparties doivent fournir à leurs employés suffisamment d'information et de formation pour s'assurer qu'ils comprennent et respectent les obligations énoncées dans le présent Code de conduite.
	Nombre total et nature des incidents de corruption confirmés au cours de l'année en cours, mais survenus dans les années précédentes	Veuillez consulter notre RAI à la page 73.
	Nombre total et nature des incidents de corruption confirmés au cours de l'année en cours et survenus durant l'année actuelle	Veuillez consulter notre RAI à la page 73.
	Présenter les initiatives et l'engagement des parties prenantes pour améliorer l'environnement opérationnel et la culture d'ensemble dans un objectif de lutte contre la corruption.	Veuillez consulter nos activités de sensibilisation présentées à la page 19 de notre rapport d'intégrité 2023 (disponible à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/report/integrity-annual-report-fr.pdf).

Mesures de base		Informations de 2023
Mécanisme de conseils en matière d'éthique et de signalement confidentiels	Une description des mécanismes internes et externes de recherche de conseils sur le comportement éthique et légal et l'intégrité organisationnelle	Veuillez consulter nos Faits saillants d'intégrité, plus précisément la section « Détecter » (commençant à la page 23), disponible à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/integrity-highlights-fr.pdf
	Une description des mécanismes internes et externes pour signaler les préoccupations au sujet des comportements contraires à l'éthique ou à la loi et de l'intégrité organisationnelle	Veuillez consulter nos Faits saillants d'intégrité, plus précisément la sous-section « Moyens pour signaler une inconduite ou demander conseil » (à la page 24), disponible à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/integrity-highlights-fr.pdf
Objectif directeur		
Raison d'être	La raison d'être déclarée de l'entreprise, qui est l'expression des moyens par lesquels une entreprise propose des solutions à des problèmes économiques, environnementaux et sociaux.	AtkinsRéalis se consacre à « façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent ». Veuillez consulter notre page Web dédiée à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/about/our-purpose .

Mesures de base		Informations de 2023
Qualité de l'instance de gouvernance		
Composition de l'instance de gouvernance	Composition de l'instance de gouvernance la plus élevée et de ses comités, par : compétences relatives aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux; postes d'administration ou de non-cadres; indépendance; mandat au sein de l'instance de gouvernance; nombre d'autres postes et engagements importants de chacun de ses membres individuels, et la nature de ces engagements; sexe; appartenance à des groupes sociaux sous-représentés; représentation des parties prenantes.	Le plus haut organe de gouvernance d'AtkinsRéalis est son conseil d'administration. Une biographie des membres actuels du conseil d'administration est disponible sur notre page Web dédiée à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/about/our-leadership. Plus précisément, en ce qui concerne les éléments énumérés : Compétences : Veuillez consulter la matrice des compétences et de l'expertise à la page 92 de notre CSP. Indépendance : À l'exception de notre chef de la direction et de notre président, tous les membres du conseil d'administration sont indépendants. De plus, chaque comité est composé uniquement d'administrateurs indépendants selon les critères d'indépendance adoptés par le conseil d'administration. Veuillez consulter notre CSP à la page 84. Ancienneté : L'ancienneté de chaque administrateur est présentée dans sa biographie respective, à compter de la page 17 de notre CSP. La durée moyenne des mandats de tous les membres du conseil d'administration est présentée à la page 91 de notre CSP, ainsi que les lignes directrices sur le départ à la retraite. Autres engagements : Les engagements supplémentaires de chaque administrateur, le cas échéant, sont présentés dans leur biographie respective, à partir de la page 17 de notre CSP. Les Lignes directrices en matière de disponibilité des administrateurs décrivent le nombre maximal d'engagements supplémentaires qu'un administrateur peut avoir, tout en étant considéré comme suffisamment disponible pour remplir son mandat en tant que membre du conseil d'administration d'AtkinsRéalis. Critères de genre et autres critères de diversité : Veuillez vous reporter à la page 91 de notre CSP.

Mesures de base		Informations de 2023
Surveillance des risques et des opportunités		
Intégration des risques et des occasions dans le processus de gestion	Présentation des facteurs de risque et des occasions propres à l'entreprise, indiquant clairement et de manière spécifique les principaux risques importants auxquels l'entreprise est confrontée (par opposition aux risques généraux propres au secteur dans son ensemble) ainsi que les occasions qui s'offrent à elle; la tolérance de l'entreprise à l'égard des risques présentés; la façon dont ces risques et occasions ont évolué au fil du temps; et la réponse de l'entreprise à ces changements. La présentation de ces occasions et de ces risques devrait intégrer les enjeux économiques, environnementaux et sociaux matériels, y compris les changements climatiques et l'intendance des données.	Veuillez consulter la section « Favoriser le succès grâce à des stratégies efficaces de gestion des risques » de notre RAI, qui commence à la page 74, ainsi que la section 14 « Risques et incertitudes » qui commence à la page 167 de notre rapport de gestion.
Mobilisation des parties prenantes		
Enjeux importants ayant une incidence sur les parties prenantes	Une liste des enjeux importants pour les principales parties prenantes et l'entreprise, la façon dont ces enjeux ont été déterminés, et la façon dont les parties prenantes ont été mobilisées.	Veuillez consulter notre liste de sujets importants à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/supporting-document/esg-our-focus-areas-fr.pdf . Veuillez noter qu'AtkinsRéalis effectuera une double analyse de matérialité en 2025 et publiera la méthodologie